86 RIVIERA
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1.600 €
Siège social : 34 boulevard Victor Hugo - 06000 NICE
RCS NICE 802 140 566

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 juin 2026

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 115.104,44 € de la manière suivante

ORIGINE			
Solde du compte "Report à nouveau"	-6 925,25 €		
Résultat de l'exercice	115 104,44 €		
TOTAL A AFFECTER	108 179,19 €		
AFFECTATION			
Au poste "autres réserves" pour	108 179,19 €	le portant à la somme de	108 179,19 €

L'associée unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

L'associée unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution a été adoptée par l'associée unique le 30 juin 2026.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs à la société CICCA immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 307 168 104 pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse formalites.entreprises.gouv.fr , et partout où besoin sera, toutes demandes d'immatriculation, d'immatriculations secondaires, déclaration des bénéficiaires effectifs, d'inscriptions modificatives, d'inscriptions complémentaires ou de radiations de la société représentée au registre du commerce, conformément aux dispositions du code de commerce et effectuer tous les dépôts annexes prévus par les textes en vigueur, ainsi que pouvoir de déposer toutes les déclarations modifiant, rectifiant, complétant ou annulant les mentions qui y sont portées, produire les justifications, faire toutes attestations et déclarations en mon nom, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement des formalités au registre du commerce, le tout comme indiqué ci-dessus, avec faculté de se substituer et signer toutes demandes et avis

Cette résolution a été adoptée par l'associée unique le 30 juin 2026

Signé par le dirigeant :
Pour la société GAIA INVEST, Présidente de la société 86 RIVIERA, son gérant, Monsieur Nicolas POSTILLON.

Signé par Nicolas POSTILLON
Le 29 sept. 2026

Signed with Universign
doc_40a8
tx_xnb79EeodDxb